



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
1^{er} mai 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence
Dix-septième session
Genève, 11-13 juillet 2018
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Programme de travail, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence :
 - a) Études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives ;
 - i) Difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de concurrence et de réglementation dans le secteur du transport maritime ;
 - ii) Questions de concurrence relatives à la vente des droits audiovisuels des grandes manifestations sportives ;
 - b) Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Botswana ;
 - c) Rapport sur les travaux relatifs au renforcement des capacités et à l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence ;
 - d) Examen des chapitres V et VI de la loi type sur la concurrence ;
 - e) Rapport du Groupe de discussion sur la coopération internationale.
4. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts élira un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la première séance plénière, qui s'ouvrira le mercredi 11 juillet 2018 à 15 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, prévue le vendredi 13 juillet 2018, sera consacrée à l'adoption du rapport et à celle de l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts qui aura lieu en juillet 2019 (point 4 de l'ordre du jour provisoire). Vu la brève durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever la rédaction du rapport final après la session.

4. Les autres séances, du 11 juillet (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) à la matinée du 13 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas a) à e), de l'ordre du jour provisoire (voir l'annexe). Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 13 juillet, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle dans l'après-midi.

Point 3

Programme de travail, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence

5. Le Groupe intergouvernemental d'experts sera saisi du rapport du secrétariat intitulé « Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur » (TD/B/C.I/CPLP/14) et entendra un exposé du secrétariat sur les principales activités exécutées et sur les projets en cours, ainsi que des contributions de représentants de pays bénéficiaires et d'organismes donateurs. Il est invité à donner des orientations au secrétariat sur les travaux de renforcement des capacités à mener dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Conformément au paragraphe 8 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa seizième session (TD/B/C.I/CLP/47), le Groupe intergouvernemental d'experts examinera les questions ci-après à sa session : difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de concurrence et de réglementation dans le secteur du transport maritime ; questions de concurrence relatives à la vente des droits audiovisuels des grandes manifestations sportives.

6. Pour nourrir les discussions en table ronde sur les deux thèmes, le secrétariat a établi des notes d'information intitulées « Difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de concurrence et de réglementation dans le secteur du transport maritime » (TD/B/C.I/CLP/49) et « Questions de concurrence relatives à la vente des droits audiovisuels des grandes manifestations sportives » (TD/B/C.I/CLP/50).

7. La septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles a aussi décidé que la CNUCED devrait procéder à de nouveaux examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence d'États membres ou de groupements régionaux d'États au cours des sessions à venir du

Groupe intergouvernemental d'experts (TD/RBP/CONF.8/11, par. 7). Conformément au paragraphe 3 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa seizième session, le Groupe intergouvernemental d'experts procédera à l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Botswana. La version intégrale du rapport établi pour l'examen collégial (UNCTAD/DITC/CLP/2018/1) sera disponible. Pour faciliter la discussion, un aperçu du rapport sera distribué dans toutes les langues (TD/B/C.I/CLP/51).

8. Conformément au paragraphe 10 des conclusions concertées adoptées par le Groupe intergouvernemental d'experts à sa seizième session, le secrétariat présentera une nouvelle version, révisée et actualisée, des chapitres V et VI de la loi type sur la concurrence à partir des contributions qui auront été soumises par les États membres.

9. Les experts sont invités à présenter un exposé oral, accompagné d'une courte note écrite, sur les sujets indiqués plus haut. Ces notes seront distribuées dans la salle durant les consultations. Les pays qui souhaiteraient tenir des consultations sur d'autres sujets sont invités à en informer le secrétariat avant le 15 mai 2018 au plus tard, afin de permettre à tous les participants de s'y préparer.

Point 4

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

10. En sa qualité d'organe préparatoire de la dix-huitième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

11. La septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles a décidé qu'à ses futures sessions, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait prévoir au moins quatre groupes de questions pour les consultations informelles entre les participants, l'accent étant mis sur des cas pratiques (TD/RBP/CONF.8/11, par. 19). Ces groupes de questions devraient porter sur les sujets ci-après :

- a) La concurrence et le développement inclusif et durable ;
- b) Les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et de l'application du droit et de la politique de la concurrence et leur interaction avec la protection des consommateurs ;
- c) L'aide au renforcement des capacités et l'assistance technique ;
- d) La coopération internationale et la formation de réseaux internationaux.

12. La Conférence a aussi invité les Gouvernements à préciser, pendant les consultations qui seront organisées à l'occasion des futures sessions du Groupe intergouvernemental d'experts, la portée ou l'application des lois et politiques de la concurrence, afin que chacun comprenne mieux les principes qui les fondent et les procédures qui s'y appliquent (voir TD/RBP/CONF.8/11, par. 21). Dans ce contexte, les Gouvernements souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Les modalités d'application du droit et de la politique de la concurrence aux activités de l'État telles que la réglementation des entreprises publiques, des monopoles publics, des monopoles naturels et des entreprises bénéficiant de droits exclusifs accordés par l'État ;
- b) La contribution des politiques de concurrence à la réduction de toutes les formes de pauvreté dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

Point 5

**Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du droit et de la politique de la concurrence**

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport à la Commission du commerce et du développement.

Il est demandé aux experts de faire connaître au secrétariat de la CNUCED, dès que possible avant le vendredi 16 avril 2018, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat pour le vendredi 1^{er} juin 2018.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Pierre Horna, juriste, Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED (pierre.horna@un.org).

Annexe

Dix-septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

11-13 juillet 2018

Calendrier provisoire des séances

Palais des Nations, bâtiment E, salle XVII

	<i>Mercredi 11 juillet 2018</i>	<i>Jeudi 12 juillet 2018</i>	<i>Vendredi 13 juillet 2018</i>
10 heures-11 heures		Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Botswana	Table ronde Difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de concurrence et de réglementation dans le secteur du transport maritime
11 heures-11 h 30			
11 h 30-13 heures		Examen du répertoire virtuel des bonnes pratiques de la CNUCED	
15 heures-15 h 30	Séance plénière d'ouverture Discours principal : Contribution de la politique de concurrence à la réalisation des objectifs de développement durable	Table ronde Questions de concurrence relatives à la vente des droits audiovisuels des grandes manifestations sportives	Clôture de la session • Conclusions concertées • Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts • Adoption du rapport de la session
15 h 30-16 h 30	Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur		
16 h 30-18 heures	Rapport du Groupe de discussion sur la coopération internationale		